

Les Universités Sociales du Togo démontent la loi sur les communes



Les Universités Sociales du Togo (UST) tirent à boulets rouges sur la loi portant création des communes votée à l'Assemblée nationale le 23 juin dernier. Pour les responsables de cette organisation, si cette loi est en soi un pas vers une gestion décentralisée du pays, il n'en demeure pas moins que son contenu comporte des insuffisances et suscite de multiples inquiétudes. Ils demandent à cet effet sa relecture.

En conférence de presse lundi à Lomé, les UST ont relevé point par point ce qu'elles appellent les incongruités de cette loi. Sur les critères de création des communes par exemple, les UST trouvent aberrant que les zones ayant les mêmes contextes historiques et anthropologiques avec une démographie différente, se retrouvent avec presque un même nombre de communes.

Le cas le plus frappant est selon eux, la préfecture d'Agoè-Nyivé, avec 139 km² composée de 5 cantons pour une population de 399.411 habitants se retrouvant avec 6 communes à côté de la préfecture du Golfe composée également de 5 cantons qui a 6 communes pour une superficie de 236 Km² et 1.147.284 habitants.

Sur les noms donnés aux différentes communes créés, les UST soulignent que les raisons évoquées pour affecter des numéros

aux préfectures comme nom de commune sont entre autres le risque de mécontentement de populations issues des cantons combinés.

« Quand on sait que les départements ou préfectures composées de villages, cantons, quartiers ont un nom sans liens avec leurs composantes et au regard des expériences des pionniers dans le domaine de la décentralisation où chaque nom de commune peut être indépendant de ses composantes, l'on peut facilement conclure que cette manière de nommer les communes présente un risque de perte d'identité et d'histoire de certaines populations », a fustigé , le Prof David Dosseh, Coordonnateur des UST.

{loadmoduleid 210}

Abordant la question des infrastructures des communes, M. Dosseh et les siens restent dubitatifs face à la possibilité de construire les infrastructures nécessaires pour la viabilisation des 116 communes en moins de douze mois et aller aux élections locales au plus tard avant décembre 2018.

Ils attirent enfin l'attention du gouvernement sur les dangers d'une communalisation intégrale et précoce.

Les UST recommandent entre autres que les critères de découpage soient clarifiés, ou revus pour ne pas faire deux poids deux mesures. Elles proposent au gouvernement d'attribuer des noms à des communes qui n'ont pas de problème et de faire une combinaison de noms là où c'est possible, réclamant par la même occasion un calendrier d'exécution réaliste du processus de la décentralisation.

Les UST demandent à la population de demeurer vigilante pour obtenir un processus de décentralisation transparent et honnête, garantissant la paix sociale au Togo.